

République Française
Département Sarthe (72)
Commune de Marçon

DECISION DU MAIRE N° 2024-D066
**Réalisation du diagnostic et du schéma directeur d'assainissement
collectif de la Commune**

Mme Monique TROTIN, Maire de la Commune de Marçon,

Vu la délibération n° 2020/049 en date du 5 juin 2020 relative aux délégations d'attribution du Conseil Municipal au Maire et notamment en matière de marchés publics,

Vu la délibération n° 2023/047 en date du 5 juillet 2023 décidant la mise à jour du schéma directeur d'assainissement collectif, la réalisation du diagnostic et du schéma directeur d'assainissement collectif et de conclure une convention de groupement de commandes pour la passation et l'exécution d'un marché public "réalisation du diagnostic et du schéma directeur d'assainissement collectif" ;

Vu la consultation lancée le 22 décembre 2023 dans le cadre du marché d'études relatif à la réalisation du diagnostic et du schéma directeur d'assainissement collectif de la commune,

Vu les offres reçues,

Vu le rapport d'analyses des offres,

Considérant la nécessité de la mise en conformité de la station d'épuration,

DECIDE

Article n° 1 : La Société ARTELIA SAS - VT Villes & Territoires, dont le siège social est situé à Saint-Ouen-sur-Seine (93400) - 16 rue Simone Veil, est retenue pour procéder à la réalisation du diagnostic et du schéma directeur d'assainissement collectif de la Commune.

Article n° 2 : La SARLU S3C, dont le siège social est situé à Fondettes (37270) - 12 rue Claude Chappe, est désignée Co-traitant, pour la réalisation de la prestation d'hydrocurages et des inspections télévisées

Article n° 3 : Le montant de la prestation s'élève à 50 672.50 € hors taxes (60 807.00 € toutes taxes comprises), réparti comme suit :

- SAS Artelia - Agence Val de Loire : 48 477.50 € hors taxes
- SARL S3C : 2 195,50 € hors taxes

Article n° 4 : Mention de cette décision sera faite au prochain Conseil Municipal.

Fait à Marçon, le 19/12/2024

Le Maire,
Monique TROTIN

